

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO

COMITE DE DIRECTION

388ème séance

Jeudi 20 octobre 1966, à 10 heures, rue Defacqz n° 1, à Bruxelles.

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

MM. W. ROBYNS	Président
A. BECQUET	
Ch. VANDER ELST	Membres
H. DE SAEGER	Secrétaire honoraire

EXCUSES

MM. A. DUBOIS	
E. VAN CAMPENHOUT	Membres

ABSENT

M. E. STOFFELS	Membre
----------------	--------

La séance est ouverte sous la présidence de M. W. ROBYNS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-Verbal de la 387ème séance, tenue le 24 février 1966, est approuvé.

DECISION N° 4.654.- HONORARIAT.

Le titre honoraire de ses fonctions est accordé à M. H. DE SAEGER, ancien Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut.

SITUATION FINANCIERE DE L'INSTITUT.

Communication est donnée de la situation financière de l'Institut à Bruxelles.

DECISION N° 4.655.- SUBVENTIONNEMENT DE L'INSTITUT.

En date du 14 septembre 1966, l'Institut a reçu la lettre suivante émanant du Chef de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur - Coopération au Développement :

" N° 2889. Bruxelles, le 14 septembre 1966.

" Monsieur le Président,

" J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Messieurs les Ministres de l'Education Nationale m'avaient fait savoir que l'aide financière qui était accordée par leur département à votre Institut ne pouvait plus être acquise sous la forme d'une subvention.

" Les Ministres intéressés m'ont néanmoins demandé de porter à votre connaissance qu'il serait possible que votre Institut fasse paraître des publications dans un Institut scientifique belge.

" Puis-je vous suggérer de bien vouloir prendre contact avec le Cabinet de la Coopération au Développement et d'examiner avec M. Albert GOFFIN, Chef de Cabinet Adjoint, le problème posé ?

" Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

A.A.J. VAN BILSEN
Chef de Cabinet.

Suite à cette lettre, le Président de l'Institut a eu un entretien avec le Chef-Adjoint au Cabinet de la Coopération au Développement, à la date du 6 octobre 1966. Il en est résulté que l'Institut pourrait continuer à obtenir les crédits nécessaires à l'impression de ses publications scientifiques moyennant de les publier dans une institution scientifique belge.

Après un entretien préalable avec le Directeur de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, il sera proposé aux Ministres de l'Education Nationale de publier les résultats des études scientifiques sous le couvert de cet établissement.

RAPPORT DE M. K. CURRY-LINDAHL.

Le rapport établi par M. K. CURRY-LINDAHL, Délégué de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, à l'occasion du voyage qu'il a effectué au Parc National Albert et au Parc National de la Garamba, à l'invitation du Gouvernement de la

République Démocratique du Congo, est communiqué aux membres du Comité de Direction.

DECISION N° 4.656.- PUBLICATION D'UNE SYNTHÈSE SUR LES PARCS NATIONAUX DU RWANDA.

A la requête de S.E. l'Ambassadeur de la République rwandaise, à Bruxelles, une demande de subside a été introduite auprès de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo en vue de permettre la publication de la synthèse des observations scientifiques effectuées dans les Parcs Nationaux du Rwanda, rédigée par M. H.DE SAEGER.

La Fondation a accordé un crédit de SOIXANTE DIX MILLE FRANCS à cet effet, en raison du caractère de prestige et de propagande scientifique que cette publication revêt.

L'Institut interviendra pour le complément nécessaire au tirage de 2.000 exemplaires de cette synthèse dont 1.000 exemplaires seront remis au Gouvernement rwandais.

DECISION N° 4.657.- DEMANDES DE SUBSIDES.

Les demandes suivantes de subventions sollicitées auprès de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo ont été accordées :

1) SOIXANTE MILLE FRANCS à M. le Dr M.POLL, Chef de la Section des Vertébrés au Musée Royal de l'Afrique Centrale, pour la continuation de son étude sur les Poissons des Parcs Nationaux de l'Upemba et de la Garamba;

2) une somme de NEUF MILLE FRANCS en complément des frais encourus par le R.P. M.-J.CELIS, Professeur à l'Ecole Supérieure Agricole et Vétérinaire de Butembo, lors de la mission qu'il a effectué en 1965 au Parc National Albert;

3) un montant de SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS destiné à permettre au R.P. M.-J.CELIS de réaliser une nouvelle expédition au Parc National Albert dans le courant de l'année 1967;

4) un subside complémentaire de VINGT-CINQ MILLE FRANCS pour l'étude effectuée par M. B.EGOROFF, Géologue, sur le Gabbro et les Amphibolites du Ruwenzori.

VOYAGE D'ETUDE DE M. J. VERSCHUREN.

Le Comité est informé que la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo a accordé le subside de CENT SOIXANTE MILLE FRANCS sollicité en faveur de M. le Dr J.VERSCHUREN, pour lui permettre de se rendre au Parc National Albert pour y compléter ses observations sur la faune.

PUBLICATION DE L'ETUDE DE M. G.TROUPIN.

Suivant certaines informations, l'étude de M. G.TROUPIN, Docteur en Sciences Botaniques, sur la végétation du Parc National de la Kagera, aurait été publiée par une institution étrangère qui n'a pas demandé l'assentiment de l'Institut.

En conséquence, et estimant que M. TROUPIN est seul responsable des subsides qui lui ont été versés pour réaliser cette étude, il lui sera enjoint de fournir des explications.

DECISION N° 4.658.- CANDIDATURES.

En vue de répondre au voeu émis par la Délégation envoyée par le Ministre de l'Agriculture du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, en novembre 1965, les candidatures, à une place de conseiller-technique auprès des Parcs Nationaux du Congo, de MM. C.TULPIN et Ch. de PREMORREL, seront présentées aux autorités congolaises.

DECISION N° 4.659.- PARTAGE DES COLLECTIONS.

Le partage des collections étudiées, interrompu depuis le mois d'avril 1962, sera repris suivant les normes déterminées par la décision n° 4.526 (360ème séance - 21 janvier 1961).

La séance est levée à 12 heures.